



Conseil d'administration

Délibération du 10 décembre 2025

POINT 5 : ACQUISITION DE LA RESIDENCE ETUDIANTE PASQUALE PAOLI

Exposé des motifs

Le Crous de Corse envisage l'acquisition de la résidence étudiante Pasquale Paoli en vue d'accroître sa capacité d'accueil à loyers maîtrisés.

Le bien consiste en un ensemble immobilier à usage de résidence étudiante et de locaux à usage de bureaux comptant 82 logements.

La superficie résidentielle de l'immeuble est d'environ 3 000m².

La superficie du terrain est de 1447m².

L'acquisition de cet immeuble est nécessaire pour faire face à la demande croissante des étudiants boursiers.

Cet immeuble jouxte la résidence en construction du Crous sise sur la parcelle de l'ancien dispensaire et qui devrait être livrée à la rentrée 2026.

Délibération

- Adoption du projet d'acquisition de la résidence Pasquale Paoli.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	



Fait à Corte le 10 décembre 2025

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Rémi-François PAOLINI